

Le 17 février 2023

Déclaration de la Société Alzheimer du Canada concernant le dernier rapport du gouvernement fédéral sur l'AMM

Le 15 février 2023, le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir (AMM) du Parlement a rendu public son [deuxième rapport sur l'AMM](#), offrant ainsi un aperçu et des recommandations supplémentaires sur les demandes faites dans des circonstances complexes, notamment les demandes anticipées.

Après avoir écouté les Canadiens et Canadiennes, le Comité a recommandé au gouvernement du Canada que les demandes anticipées soient permises à la suite d'un diagnostic de problème médical grave et incurable, d'une maladie, ou de troubles donnant lieu à une incapacité.

- La Société Alzheimer du Canada **salue la recommandation du Comité autorisant les demandes anticipées** dans le cadre d'une planification des soins en fin de vie sous certaines circonstances.
- Nous estimons et continuons de soutenir que les **personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou un autre trouble neurocognitif doivent avoir le droit de choisir la planification préalable de leurs soins** et selon nous, la recommandation de ce Comité appuiera cela.
- Nous reconnaissons que la planification d'une mort assistée médicalement **doit être le fruit d'un choix éclairé**. Nos gouvernements fédéral, provincial et territorial **doivent s'assurer d'un accès à des soins communautaires, à domicile, de longue durée et palliatifs de haute qualité** pour qu'une personne vivant avec un trouble neurocognitif puisse elle-même accéder à une gamme complète d'options de soins de qualité pour planifier ses soins en fin de vie.
- Les décisions portant sur la planification des soins et la fin de vie sont des décisions **profondément personnelles** qui reflètent les points de vue, les expériences et les valeurs uniques d'une personne. Les personnes vivant avec un trouble neurocognitif sont animées d'une gamme de points de vue divers concernant les demandes anticipées et la mort assistée médicalement. **Chaque personne vivant avec un trouble neurocognitif devrait avoir le droit de planifier ce qui semble lui convenir.**
- La Société Alzheimer du Canada **soutient les valeurs singulières d'une personne lorsqu'il s'agit de la planification de ses propres soins.**
- Nous nous réjouissons à l'idée de discuter avec le gouvernement fédéral des prochaines étapes relativement à l'élargissement des demandes anticipées d'AMM dans des situations complexes, **notamment l'implication des personnes vivant avec un trouble neurocognitif et des proches aidants.**
- Toutes les lois, toutes les politiques, ou tous les processus issus de ces recommandations **doivent être élaborés en impliquant les personnes vivant avec un trouble neurocognitif**. La ronde de consultations actuelles n'incluait pas bon nombre de leurs voix, et cette omission ne peut se reproduire.

Société Alzheimer Society

C A N A D A

- L'**élargissement de l'AMM** visant à autoriser les demandes anticipées dans des circonstances complexes **exigera une plus grande clarté** quant à la manière dont elles seront appliquées, **notamment les garanties pour les personnes vulnérables**. Diverses populations de personnes vivant avec un trouble neurocognitif doivent être consultées pour identifier de telles garanties.
- Nous accueillerions favorablement la préparation d'un plan du gouvernement fédéral visant à soutenir les cliniciens en les **éduquant et en les formant à l'application éthique et réfléchie de l'AMM** et de la planification des soins en fin de vie; nous estimons qu'un tel plan contribuera à soutenir les personnes vivant avec un trouble neurocognitif.
- Nous encourageons le gouvernement fédéral à **légiférer rapidement** et à mettre en place les recommandations du rapport concernant les demandes anticipées. Nous encourageons aussi les **provinces et les territoires à travailler rapidement et à collaborer pour mettre en place et adopter la législation**.